



PREVENTION-CONSEIL
CONSULTANT EN PREVENTION INCENDIE

Présentation de la société

Prévention-Conseil

La Sécurité, une question de préparation.

Chaque entreprise a des besoins réguliers ou ponctuels en termes de sécurité : bureaux, commerces, hôtels, restaurants, organisateurs d'évènements... Vous avez des besoins spécifiques. En tant que bureau d'études spécialisé dans les établissements accueillant du public, nous répondons au mieux à vos attentes : Gestion d'évènementiel, Conseils ou Audit, Prévention-Conseil vous accompagne dans vos démarches.

Prévention-Conseil réalise des audits sur la sécurité générale des établissements recevant du public et le suivi de leur mise à niveau.

Prévention-Conseil accompagne les collectivités locales ou les entreprises dans la préparation des commissions de sécurité.

Prévention-Conseil est aux côtés des exploitants de campings, des parcs résidentiels de loisirs et gîtes, dans le cadre de la préparation des visites programmées de conformité et de sécurité effectuées par les diverses administrations.

Prévention-Conseil étudie et émet des propositions de création ou de renforcement des réseaux d'eau pour la défense extérieure contre l'incendie des communes ou des entreprises.

Prévention-Conseil assiste les collectivités locales, dans le cadre des Risques Majeurs, pour la réalisation des **DICRIM** et des **Plans Communaux de Sauvegarde**. Nous sommes un partenaire pour la mise en place des **Postes de Commandements Communaux**.

Prévention-Conseil : une expertise, un métier.

En tant qu'expert, nous connaissons parfaitement les rouages de la réglementation et nous avons des relations privilégiées avec les administrations décisionnaires (mairies, préfectures, services départementaux d'incendie et de secours, DREAL...)

L'audit, la préparation de commission de sécurité, le montage de dossier auprès de préfectures ou de mairies, la rédaction de document unique d'évaluation des risques, la mise en place de formation... autant de démarches qu'un chef d'entreprise ne peut pas gérer seul. En prenant en charge vos démarches en sécurité, nous vous faisons gagner du temps, de l'énergie, et nous optimisons ainsi votre budget.

Nos points forts :

- Une équipe disponible et réactive : habituée aux exigences de délais, au fonctionnement administratif, vos dossiers sont traités avec efficacité et rapidité.
- Une réponse personnalisée à vos besoins, des solutions "clés en main" : chaque client est unique, nous nous adaptons à vos attentes et vous proposons une solution personnalisée.
- Une prise en charge globale de vos besoins en sécurité : de l'audit à la formation, tous les aspects de la sécurité traités en interne par nos services.
- Un interlocuteur unique : chaque client est en contact régulier avec son consultant, qui suivra le dossier de A à Z.

Prévention-Conseil sera à vos côtés à chaque étape.

Prévention-Conseil est une entreprise indépendante créée par un officier de sapeur-pompier professionnel.

Son directeur a suivi un cursus professionnel important :

- * Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP-Deux promotions) ;
- * Diplômé en prévention avec Maintien des acquis permanent (PREV2) ;
- * Rapporteur sous-commission de sécurité d'arrondissement de 1997 à 2010 ;
- * Titulaire du Brevet supérieur de lutte contre les feux de forêts (Chef de Site FDF5) ;
- * Titulaire du diplôme Gestion Opérationnelle et Commandement (GOC4) ;
- * Formateur Cadre AERO ;
- * Membre du groupe de travail "Photovoltaïques" à la DSCGC.
- * Instructeur en Topographie ;
- * Formateur Incendie, Appareil Respiratoire Isolant, Lutte contre les feux de forêts.

Prévention-Conseil est une entreprise disposant d'un savoir-faire important et reconnu.

Les établissements recevant du public. ERP.

Les ERP (établissement recevant du public) ou les IGH (immeuble de grande hauteur) sont soumis à une réglementation complexe et difficilement accessible aux personnes non initiées. En tant qu'établissement accueillant du public, vous devez donc être prêt en vue d'une commission de sécurité ou tout au long de l'année, à résoudre d'éventuelles situations à risques.

Prévention-Conseil peut vous proposer un accompagnement personnalisé en fonction de votre activité. Suite à une visite de contrôle, nous réalisons un diagnostic précis identifiant les problèmes techniques à prendre en compte en vue d'une mise en conformité. Nous vous conseillons pour répondre aux exigences réglementaires particulières, correspondant à votre établissement. Nous vous proposons les meilleures solutions pour améliorer la sécurité de vos locaux, des personnes qui y travaillent et que vous accueillez quotidiennement.

Que vous soyez restaurateur, commerçant, enseignant, hôtelier, ou gestionnaire d'une salle de spectacle, de boîtes de nuit, d'établissements de jeu, de centres médicalisés, de maisons de retraites, ou encore directeur d'écoles, de collèges ou de lycées... Nous serons qualifiés pour auditer vos locaux et vous apporter le meilleur conseil possible.

Prévention-Conseil réalise des audits sur la sécurité générale des établissements recevant du public et le suivi de leur mise à niveau.

Prévention-Conseil accompagne les entreprises dans la préparation des commissions de sécurité notamment dans le cadre des avis défavorables.

Prévention-Conseil vous aide à trouver les meilleures solutions pour répondre aux exigences des services administratifs.

- Préparation aux commissions de sécurité dans les ERP,
- Rédaction des notices de sécurité,
- Mise en conformité des ERP (Hôtels, bars, restaurants...),
- Suivi des avis défavorables,
- Diagnostic sécurité incendie dans les immeubles d'habitations,
- Audit, conseil et sécurité incendie sur l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Les collectivités territoriales et les risques majeurs.

Prévention-Conseil accompagne et assiste les communes dans le cadre des Risques Majeurs, pour la réalisation des DICRIM et des Plans Communaux de Sauvegarde. Nous sommes un partenaire pour la mise en place des Postes de Commandements Communaux et pour la préparation des équipes communales à la gestion de crise.

Prévention-conseil s'appuie sur le Guide méthodologique élaboré par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur et déploie son assistance autour des thématiques suivantes :

- Initialisation et cadrage de l'intervention,
- Diagnostic des risques,
- Information des populations et système d'alerte,
- Définition des dispositifs de prévention et recensement des moyens communaux et privés,
- Organisation communale de gestion de crise,
- Définition des plans et procédures de gestion de crise,
- Mise en place d'exercices adaptés.

La défense extérieure contre l'incendie. DECI

Prévention-Conseil réalise des audits sur la sécurité incendie générale des établissements recevant du public et le suivi de leur mise à niveau.

Prévention-Conseil étudie et émet des propositions de création ou de renforcement des réseaux d'eau pour la défense extérieure contre l'incendie des entreprises.

Prévention-Conseil se pose en intermédiaire avec les services d'incendie et de secours pour la mise à niveau des moyens extérieurs contre l'incendie de vos établissements.

Prévention-Conseil est une entreprise disposant d'un savoir-faire important et reconnu.

Campings, Résidences de loisirs.

Prévention-Conseil réalise des audits sur la sécurité générale des campings, des parcs résidentiels de loisirs et des gîtes au titre des ERP.

Prévention-Conseil est à vos côtés pour la préparation des visites techniques obligatoires et de l'éventuelle mise à niveau de vos structures d'hébergements. Prévention-conseil vous propose la définition du technicien compétent dans le cadre de vos contrôles règlementaires.

Prévention-Conseil vous accompagne dans la recherche des meilleurs dispositifs afin d'améliorer la sécurité de vos établissements aussi bien pour vos ERP intégrés que pour la défense extérieure contre l'incendie.

Prévention-Conseil établit, en étroite collaboration avec les services municipaux, le cahier de prescriptions de sécurité de votre établissement. Prévention- Conseil s'appuie sur les documents du Dossier Départemental des Risques Majeurs et sur l'ensemble des plans particuliers des risques.

Chargé de sécurité en Type T

L'intervention d'un chargé de sécurité en Type T est nécessaire et obligatoire lors de manifestations à caractère temporaire (exposition, foire-expo, salons à vocation commerciale). Sa mission consiste à assister l'organisateur pendant toutes les étapes de la préparation de la manifestation, il doit également être sur place le jour J. En tant qu'expert, il oriente et conseille son client afin que tout se déroule sans incident.

Les attributions d'un **chargé de sécurité en Type T** sont multiples. **Prévention-Conseil** vous accompagne tout au long de l'organisation de l'évènement.

Concrètement, votre consultant intervient :

En amont de la manifestation :

- Renseignements sur les contraintes de sécurité incendie pour les exposants et prestataires
- Visite de l'état clinique de l'établissement
- Rédaction du Dossier de Sécurité et cosignature avec vous avant l'envoi aux autorités (minimum deux mois avant l'ouverture de la manifestation).

Lors du montage et avant l'ouverture de la manifestation au public :

- Présence d'un chargé de sécurité pendant la phase de montage
- Contrôle des installations de stands et aménagements
- Suivi des bureaux de contrôle pour les stands
- Présentation et rédaction du rapport final de sécurité imposé par l'arrête du 11 janvier 2000 et mise à disposition des autorités au bureau de l'organisateur.

Pendant le déroulement de la manifestation :

- Présence d'un chargé de sécurité sur l'ensemble de la manifestation
- Intervention sur place si nécessaire : appel et information des secours et autorités administratives concernées

Disponible et rigoureux votre consultant Prévention-Conseil répondra à toutes vos attentes. L'organisation de vos évènements doit être confiée à des professionnels qualifiés et notre savoir-faire est à votre entière disposition. La qualité du chargé de sécurité garantit la bonne tenue de votre manifestation.

Chargé de sécurité en Type L

Pour certains types de manifestations à caractère temporaire (concerts, manifestations, spectacles...), l'emploi d'un chargé de sécurité n'est pas obligatoire mais recommandé. L'organisateur fait appel, dans ces cas, à un chargé de sécurité en type L. Sa mission consiste à assister l'organisateur pendant toutes les étapes de la préparation de la manifestation et à être sur place le jour J. En tant qu'expert, il oriente et conseille son client afin que tout se déroule sans incident.

Tout évènement, ponctuel ou non, doit être autorisé par l'autorité administrative (mairie ou préfecture), et ce dans des délais souvent très courts. Les experts de Prévention-Conseil connaissent parfaitement les exigences techniques qui régissent l'organisation de tels évènements.

Le dossier technique est souvent long et difficile à monter pour l'organisateur, lui-même devant gérer tous les autres aspects de la manifestation. Afin de vous décharger de toutes ces démarches administratives, nous vous proposons de prendre en charge la réalisation et le dépôt de ce dossier.

Une fois cette étape réalisée, l'autorité administrative délivre un avis favorable ou défavorable, dans le second cas, il est souvent nécessaire d'apporter des modifications au projet. Prévention-Conseil intervient en amont, pour obtenir un avis favorable. Mais nous pouvons également intervenir en urgence, suite à un avis défavorable, pour vous aider à mettre en œuvre les changements exigés par les autorités.

Concrètement, notre consultant peut vous venir en aide à toutes les étapes de votre évènement :

En amont de la manifestation :

- Renseignements sur les contraintes de sécurité incendie
- Rédaction du Dossier de Sécurité et cosignature avec vous avant l'envoi aux autorités (minimum deux mois avant l'ouverture de la manifestation)

Lors du montage et avant l'ouverture de la manifestation au public :

- Présence d'un chargé de sécurité pendant la phase de montage
- Contrôle des installations
- Suivi des bureaux de contrôle
- Présentation et rédaction du rapport de conformité

Pendant le déroulement de la manifestation, le chargé de sécurité en type L peut être présent si vous le souhaitez.

Qu'il soit obligatoire ou recommandé de faire appel à un chargé de sécurité, celui-ci est là pour vous conseiller au mieux face aux exigences des autorités, vous épauler au quotidien. Connaissant parfaitement les rouages de ces démarches administratives, faire appel à nos services vous fait gagner du temps, de l'argent, et vous permet de vous consacrer entièrement à l'évènement, à son objectif et veiller à son succès.

Contact

Prévention-Conseil

15 Route de Lagamas.

34725 St André de Sangonis.

06.16.51.09.22

www.prevention-conseil.fr

preventionconseil34@gmail.com